

Vide-Grenier du Val Saint Père – 31 mai 2026

Depuis 2004, l'Association des Parents d'Elèves "Les P'tits Princes de St Ex" de l'école élémentaire du Val-St-Père organise un vide-grenier.

Cette manifestation, réservée aux particuliers, aura lieu, le 31 mai 2026 de 7h à 18h, sur le parking de la salle polyvalente et sur une partie de la rue des écoles.

Un règlement a été établi et vous est exposé ci-dessous.

- 1- **Le prix de base du mètre linéaire est de 2,5€.** Prévoir un minimum de 5m linéaire pour garder le véhicule de l'exposant sur le stand car la sortie des véhicules sur le site entraîne des soucis de sécurité pour les autres usagers. Si le vendeur souhaite **garder « un attelage » sur le stand (véhicule + remorque)** prévoir un **minimum de 8m**, au-delà réserver au minima **la longueur de l'attelage + 1m**.
- 2- **L'inscription préalable est obligatoire pour réserver votre place.** Elle ne prendra effet qu'après réception des renseignements demandés par la sous-préfecture ainsi que du paiement des mètres linéaires réservés. **Si aucun règlement n'est effectué dans les 7 jours suivant l'inscription préalable, la réservation sera automatiquement annulée.**
- 3- **L'emplacement se fera par ordre d'arrivée le jour du vide-grenier.** Les véhicules devront être laissés sur les emplacements à condition que l'exposant ait réservé le nombre de mètres linéaires suffisants lors de l'inscription (cf.§1). **Une seule voiture sera admise sur le site, par 5 m linéaires réservés.** Si vous avez réservé un emplacement pour plusieurs véhicules, merci de venir **IMPÉRATIVEMENT** ensemble dès le matin. Un véhicule ne pourra pas aller retrouver un autre déjà sur le site. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire. **Toujours pour des raisons d'organisation et de sécurité, le départ du site prendra effet après l'annonce de de clôture de l'évènement par le président.**
- 4- **Les places non occupées après 9h ne seront plus réservées.** Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association organisatrice.
- 5- **Tout participant devra présenter le jour du vide-grenier une pièce d'identité.**
- 6- Les exposants s'engagent, en participant au vide-grenier, **à laisser leur emplacement propre. Aucun invendu ne doit être laissé sur place.**
- 7- **L'association organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable de quelque incident que ce soit** quant à l'origine des objets proposés à la vente, ni des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.
- 8- **Restauration et buvette sur place** – Leur gestion est exclusivement réservée à l'association organisatrice.
- 9- **CLAUSE D'ANNULATION** - Les organisateurs se réservent le droit d'annuler purement et simplement la manifestation dans le cas d'intempéries ou en cas de force majeure. Les exposants participants et inscrits seront avisés au plus tôt et au mieux d'une telle décision. En aucun cas, ils ne pourront prétendre à une indemnité quelconque. Seuls les droits d'inscription leur seront reversés en totalité.

10- La présence à cette journée implique l'acceptation de ce présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

L'APE « Les P'tits Princes de St Ex » s'engage à faire la publicité de la manifestation par voie de presse et affichage. Venez nombreux !

Le président,
mr Lejamtel